

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GASTON CADOUX

**Aspects économiques du problème polonais : frontières -
étendue et population - sol et richesses agricoles - autres
richesses naturelles - industrie - finances**

Journal de la société statistique de Paris, tome 62 (1921), p. 220-239

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1921__62__220_0

© Société de statistique de Paris, 1921, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

ASPECTS ÉCONOMIQUES DU PROBLÈME POLONAIS

FRONTIÈRES — ÉTENDUE ET POPULATION — SOL ET RICHESSES AGRICOLES
AUTRES RICHESSES NATURELLES — INDUSTRIE — FINANCES

L'évolution des événements de l'an dernier a rendu superflue une démonstration qui n'eût peut-être pas été inutile avant juillet 1920, celle de la nécessité d'une Pologne indépendante, assez forte, en occupant la place qui lui est dévolue depuis la destruction de l'hégémonie de l'Allemagne, pour contribuer à maintenir le nouvel équilibre de l'Europe centrale et orientale et pour concourir ainsi à la paix du monde.

Le traité de Versailles, tant pour réaliser l'idéal des Alliés que pour conjurer la double menace russe et germanique, a libéré les Yougo-Slaves, les Tchéco-Slovaques et les Polonais, fortifié la Roumanie, ménagé les Bulgares et avantagé les Grecs, qui n'ont pas reconnu ce qu'ils devaient à l'Entente.

De la barrière ainsi dressée, de la mer Baltique à la Méditerranée, la Pologne constitue l'armature essentielle. Elle est non seulement le bouclier des nouveaux États mais encore la vigilante sentinelle du groupe franco-belge qui reste finalement le gardien militaire et la sauvegarde de la paix européenne contre le danger bolcheviste et la rancune pangermaniste.

L'impérieuse nécessité d'une Pologne capable de se défendre victorieusement contre des attaques inopinées et contre des agressions préméditées est clairement apparue à tous les yeux — à ceux de la France tout d'abord — lorsque les armées rouges furent aux portes de Varsovie.

Sans insister sur les hésitations qui marquèrent en 1918 puis en 1920 la politique des grandes puissances, bornons-nous à noter que, le 21 juillet 1920, M. Lloyd George reconnaissait à la Chambre des Communes que si les bolchevistes écrasaient la Pologne, ils arriveraient droit aux frontières de l'Allemagne et formeraient alors, avec les soviets allemands, une redoutable puissance agressive et impérialiste. La presque unanimité des Anglais a été de cet avis. Quelques-uns ont trop facilement ajouté foi aux pronostics de la presse pangermaniste allemande et américaine, et cru que la Pologne, création artificielle de la diplomatie alliée, n'était pas viable; que son indigence ne lui permettrait pas d'obtenir les concours financiers qui étaient indispensables pour son organisation économique et son essor.

Ces campagnes perfides de la presse allemande, appuyées de spéculations systématiques contre le mark polonais, se sont exaspérées pendant la période qui a précédé le plébiscite en Haute Silésie; les échos s'en prolongent encore, nuisibles à la fois à l'apaisement nécessaire des régions frontières germano-polonaises et au crédit de la jeune République polonaise.

Si l'on étudie impartialement les faits à l'aide de documents statistiques sérieux, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'ils s'inscrivent en faux contre ces

affirmations pessimistes et l'on reconnaît que, loin d'être la nation misérable, vouée fatalement à l'indigence et à la ruine que dépeignent les pangermanistes, la Pologne est un pays réellement doté de richesses naturelles considérables, peuplé par une race autochtone intelligente appelée à une prospérité matérielle rapide et aussi durable que celle des nations les mieux douées aux points de vue agricole et industriel.

Après avoir défini les frontières de la Pologne, marqué l'importance de sa population, nous indiquerons, dans leurs grandes lignes, les bases actuelles de sa richesse économique et verrons quelles perspectives elles permettent d'envisager.

I. FRONTIÈRES. — Il est actuellement malaisé de tracer les frontières polonaises avec une précision satisfaisante. Elles sont encore incertaines, en fait ou diplomatiquement, sur plusieurs points. Elles ne sont fixées, non contestées, que là où elles furent nettement délimitées par le traité de Versailles.

Mais il est néanmoins possible de définir les limites probables de la nouvelle nation, là même où des contestations restent encore à régler.

Les limites occidentales sont fixées par le traité de Versailles depuis le nord du lac Zarnowitz, sur la mer Baltique, jusqu'aux territoires de la Haute Silésie qui viennent d'être soumis à un plébiscite. A la suite de ce plébiscite, les gouvernements alliés (et non pas, comme on l'a dit par erreur, le Conseil de la Société des Nations) fixeront la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, sur les propositions de la Commission interalliée qui a présidé au vote, commission ayant à sa tête le général Le Rond et qui est composée de trois représentants anglais, français et italien et après avis d'experts techniques. L'attribution des territoires, aux Polonais ou aux Allemands, se fera en exécution de l'article 88 du traité de Versailles, dont une annexe a — assez malencontreusement, à notre avis — réglé les conditions du plébiscite. Les Allemands semblaient avoir finalement renoncé à soutenir qu'on ne peut faire autrement que de leur attribuer en totalité la Haute Silésie. Le discours de M. Lloyd George leur a fait reprendre cette prétention. Les votes ont donné d'énormes majorités polonaises dans la partie minière et industrielle et il est illogique — et il a semblé inacceptable aux Polonais — que des milliers d'Allemands n'habitant plus ou même n'ayant jamais habité la Haute Silésie aient pu venir, un jour, en dépit de la volonté des habitants, décider de son sort, alors que la plupart n'y retourneront jamais et que la majorité des résidents est polonaise. De là les troubles qui se sont déjà produits et dont la répétition est à prévoir quand la décision des gouvernements alliés sera publiée.

En partant du territoire contesté de la Haute Silésie, la frontière de la Pologne a été fixée définitivement, par le traité du 10 août 1920, jusqu'au point où elle rencontre la Galicie orientale. Toutefois, dans cette région, bien que la frontière résulte d'un tracé établi d'une façon générale par une décision de la Conférence des Ambassadeurs du 28 juillet 1920, il reste encore à en préciser, dans les territoires de Teschen, d'Orawa et de Spitz, les délimitations définitives. Ces précisions seront sans doute amiablement et amicalement réglées avec la Tchéco-Slovaquie.

Au point de vue diplomatique international, le territoire de la Galicie orien-

tale n'a encore été attribué à personne; les puissances alliées n'ont pas encore pris de décision définitive à son sujet. En fait, la totalité de ce pays a été occupée par l'armée polonaise; ce sont les Polonais qui l'administrent et le gouvernement. On peut tenir ce territoire comme devant devenir définitivement polonais; la frontière polonaise serait donc reportée à l'ancienne limite est de la Galicie orientale. C'est d'ailleurs ainsi que le traité de Riga, entre la Pologne et les Soviets, a considéré la frontière polonaise sur ce point.

Ce laborieux traité de Riga a porté les limites orientales de la Pologne sensiblement plus à l'est que celles qui avaient été envisagées par le Conseil supérieur de la Société des Nations le 8 décembre 1919. Ces nouvelles frontières russo-polonaises ont ainsi été constituées par une ligne, sensiblement orientée du sud au nord, laissant à la Pologne la plus grande partie de la Volhynie et s'arrêtant un peu à l'est de Dvinsk, qui reste, d'après ce traité, à la Lettonie, mais tout cela n'est pas sanctionné par les puissances alliées.

Si l'on trace les limites que nous venons de définir sur une carte, on a une idée assez nette de l'étendue de la Pologne à l'ouest, au sud et à l'est. Il faut toutefois observer que les frontières avec la Lithuanie restent fâcheusement imprécises. Une première limite, dite *ligne du maréchal Foch*, avait été établie le 26 juillet 1919; une seconde, dite *ligne lithuano-russe*, fut tracée, théoriquement, le 12 juillet 1920, et rectifiée par la convention complémentaire, du 7 octobre 1920, de Suwalki. Mais une armée polonaise, sous les ordres d'un général lithuanien et composée surtout de soldats polono-lithuaniens, a pris possession du pays et occupé Vilna, contre la volonté officielle du Gouvernement polonais. La solution de ce différend fait l'objet de négociations qui se déroulent en ce moment devant un arbitre belge qui n'a qu'à diriger les négociations entre Polonais et Lithuaniens sans avoir à prononcer de lui-même une sentence. Quelle que soit la décision, il est très probable que, au point de vue économique tout au moins, cette partie sud-est de la Lithuanie restera directement sous l'influence polonaise, s'il n'en advient de même de l'ensemble de la Lithuanie.

Le surplus de la partie nord de la Pologne est assez compliqué à définir. Le *couloir polonais* devait, à l'origine, déboucher sur la mer Baltique depuis la limite de la Poméranie jusqu'à l'embouchure de la Vistule et comprendre le territoire et le port de Dantzig. Mais, actuellement, soit en vertu du traité de Versailles, soit en vertu d'une décision de la Conférence des Ambassadeurs du 26 juillet 1920, prise après les plébiscites qui ont eu lieu en Prusse orientale, la ville et le territoire de Dantzig forment, comme lors de la constitution du duché de Pologne par Napoléon, un territoire distinct, une enclave indépendante entre la Pologne et la Prusse orientale. L'accès sur la mer de cette enclave est plus grand que celui du « couloir polonais » proprement dit; mais on peut encore espérer que, en réalité, le port de Dantzig et son territoire neutralisé resteront sous l'influence commerciale et économique de la Pologne, quelles que soient, aux débuts, les difficultés politiques et administratives. La décision du Conseil des Ambassadeurs du 26 juillet 1920 a également tracé la frontière sud de la Prusse orientale en tenant compte des consultations des populations.

Telles sont, aussi exactement qu'on peut les définir actuellement, les frontières probables de la Pologne.

Si, sur nombre de points elles sont encore bien imprécises, telles qu'elles

semblent devoir être définitivement fixées, elles permettent néanmoins de se faire une idée de l'ensemble des ressources naturelles et économiques de la jeune République polonaise, en utilisant les documents statistiques officiels



anciens et en évaluant les développements probables de l'activité de l'ensemble des trois anciens tronçons polonais réunis et libérés par la victoire des Alliés.

II. SUPERFICIE ET POPULATION. — La *superficie* de la Pologne, si ses limites conservent à peu près la physionomie que nous venons d'esquisser, sera d'en-

viron 400.000 kilomètres carrés, sans la Haute-Silésie, comparable à celle de l'Espagne, mais avec une densité supérieure : 83 habitants par kilomètre carré au lieu de 38; la densité est en France de 74.

Cette étendue englobe des régions d'inégale valeur et il ne sera pas facile de mettre partout les populations à l'abri de raids de cavalerie ou d'attaques brusquées. Il est fâcheux que les Alliés, répétant l'erreur commise et regrettée par Napoléon, aient recréé l'enclave de Dantzig, qui restera une constante tentation pour la Prusse, dont le souvenir du traité de Vienne aiguïsera les convoitises.

Mais la Pologne, une fois organisée, pourra mettre sur pied au moins 800.000 hommes de bonnes troupes, et la nécessité, pour l'Angleterre, de ne pas laisser se créer, en faveur du Reich ou de la Prusse, un tel point d'appui dans la Baltique, sauvegardera sans doute la neutralité officielle du territoire de Dantzig.

Nous n'insisterons pas sur ces considérations navales et militaires.

Au point de vue économique, on peut augurer que la puissance d'attraction qu'exercera le volume des transactions par Dantzig, principal port de la Pologne pour ses échanges et son transit, solidariserait rapidement les intérêts de l'enclave avec les intérêts polonais, et amènerait l'apaisement des inimitiés historiques entre Allemands et Polonais, comme on peut espérer que la liaison des intérêts russo-polonais aiderait très effectivement au rétablissement des relations de la Russie, délivrée de la dictature de Lénine, avec toute l'Europe occidentale.

Il est donc permis de tenir pour largement suffisante l'étendue sur laquelle les Polonais doivent vivre et de la considérer comme capable d'assurer leur développement. Quant à leur accès à la mer, on peut admettre, au point de vue économique, comme acceptable à la rigueur celui du couloir polonais si l'on ne met pas obstacle à l'utilisation de Dantzig; pour le sud, des accords conclus avec la Roumanie permettent aussi à la Pologne l'accès à la mer de ses produits et l'utilisation d'un port pour ses approvisionnements comme pour ses ventes.

Pour les raisons qui permettent d'affirmer qu'un régime douanier inspiré de la liberté des échanges rend pratiquement sans importance les mauvaises divisions territoriales, on peut inférer que cette influence constante d'intérêts réciproques et le jeu quotidien des relations d'affaires et des rapports personnels entre Allemands, Polonais, Tchéco-Slovaques, Roumains et Russes, atténueraient vite (et feront finalement cesser) ces haines de races et de religions, attisées par les passions politiques, mais que la raison et le progrès des mœurs auraient dû éteindre depuis longtemps et qui constituent un anachronisme.

La population totale de l'ancienne Pologne a été estimée devoir s'élever à son apogée de 35 à 37 millions d'habitants, dont à peu près 23 millions étaient de race polonaise. Mais la répartition des races est assez inégale, et le Conseil des Nations a tenu compte, dans la reconstitution de la Pologne, comme 'avait loyalement fait le Comité national polonais dans ses revendications et ses exposés, des pourcentages de la population polonaise. Dans ses limites actuelles, sans la Haute-Silésie, la population doit être de 28 à 29 millions d'habitants.

D'après les statistiques allemandes, russes et autrichiennes d'avant-guerre, il y avait, en Pologne russe : 75 % de Polonais, 14 % d'Israélites, 6 % d'Allemands et 5 % de Ruthènes et de Russes.

Dans la province de Posen, il y avait : 66 % de Polonais et 34 % d'Allemands ; en Galicie, 58 % de Polonais. Mais si l'on distinguait la Galicie occidentale de la Galicie orientale, on y comptait 90 % de Polonais et en Galicie orientale seulement 35 %, le reste de la population étant ruthène.

On peut considérer que dans les pays de l'ouest de la Pologne, sur les confins germaniques, c'est-à-dire dans la Silésie autrefois autrichienne et allemande, comme dans la Prusse occidentale, les Polonais constituent les classes populaires, la masse des ouvriers agricoles et industriels, tandis que les classes instruites, dirigeantes, sont presque toutes allemandes.

Par contre, dans les pays de l'est, sur les confins de la Russie, en Lithuanie et en Petite Russie, ce sont les Polonais qui forment les classes supérieures, la masse de la population étant lithuanienne ou ruthène.

La difficulté de la délimitation de la Haute Silésie tient à ce que dans les régions industrielles et minières, là même où ils se trouvent, d'après le plébiscite, en minorité — en acceptant comme corrects les résultats des votes — les Polonais vivent en masses compactes, forment l'élément indispensable à la prospérité des entreprises minières et métallurgiques, et que ces masses laborieuses ne conçoivent pas que les entreprises qu'elles exploitent et dont elles vivent puissent être attribuées à d'autres qu'aux Polonais.

Une difficulté analogue, mais moins aiguë, tient à ce que, en Lithuanie, Vilna par exemple, sur environ 190.000 habitants, compte à peu près 95.000 Polonais, ce qui, avec les Israélites polonais, leur donne la majorité bien que les Lithuaniens restent en majorité dans la campagne (1) ; il en est de même à Kovno, où, sur 88.000 habitants, 50.000 sont Polonais. Dans cette province, les Polonais sont commerçants, entrepreneurs, exercent des professions libérales et intellectuelles ou des métiers qualifiés ; les Juifs y sont commerçants et artisans ; les Russes y étaient presque tous fonctionnaires.

L'émigration a constitué, en Europe et au Nouveau Monde, d'importantes colonies polonaises. On comptait en 1913 qu'il y avait 3.500.000 Polonais dans l'Amérique du Nord, 150.000 dans l'Amérique du Sud ; en dehors de l'Allemagne, environ 100.000 en Europe, et une trentaine de mille dans les autres parties du monde. Ces colonies polonaises ont donné, au cours de la grande guerre, de magnifiques exemples de patriotisme et de générosité. Les hostilités ont certainement modifié ces chiffres dans une proportion très appréciable ; mais elles subsistent et seront un appui précieux pour l'exportation des produits de la Pologne. La *main-d'œuvre polonaise* sera, pendant longtemps encore, une ressource appréciable pour les industries étrangères et contribuera à la formation de capitaux qui s'emploieront en Pologne.

Maintenant que nous avons une idée générale de l'étendue, de la situation géographique et stratégique de la nouvelle Pologne et de ses forces démographiques, examinons quelles ressources elle possède et peut mettre en œuvre.

Nous puiserons nos appréciations aux sources les plus sûres, dans les statistiques publiées avant la guerre par les Allemands, les Autrichiens et les Russes,

(1) Ces chiffres sont ceux de l'ancienne administration russe ; ceux relevés par les Allemands pendant leur occupation sont : 203.000 pour Vilna et ses faubourgs, dont 127.000 Polonais.

et dans le volume III de l'*Encyclopédie polonaise*, édité en 1919 à Lausanne et à Paris, chez Payot, par MM. E. Woroniecki, Stan. L. Zaleski et J. Perkowski, sous la direction de M. Érasme Piltz, avec le concours d'écrivains et d'économistes polonais. C'est une œuvre des plus remarquables, que nous ne saurions trop recommander.

III. LE SOL ET LES RESSOURCES AGRICOLES. — *La terre.* — Pour qu'une nation ayant déjà une population nombreuse puisse vivre, accroître sa natalité et prospérer, il lui faut la base solide, primordiale, de terrains propres aux diverses cultures en quantités suffisantes pour la production de ses denrées alimentaires et pour lui fournir des produits à échanger.

Il existe en Pologne des quantités de bons sols agricoles suffisantes non seulement pour fournir à la nation, en temps normal, toutes les quantités de céréales nécessaires à la subsistance des habitants, mais encore pour assurer une importante exportation. Le ministre de la République polonaise à Londres, M. le Dr Ladislas Wroblewski, a pu déclarer que, en dépit des ravages faits par la guerre, si la ruée bolcheviste n'avait pas détruit une partie des récoltes de 1920, la Pologne eût, dès l'an dernier, été à même de suffire par elle-même à la totalité de sa consommation en céréales.

Les types principaux du sol de la terre polonaise peuvent être rangés dans les caractéristiques suivantes : sols sableux, sols blanchâtres ou *bielices*, terres jaunes ou grises de Loess, terrains limoneux, argiles et glaises, terres calcaires et, enfin, les si fertiles sols humifères où l'on rencontre d'immenses étendues de *terres noires*.

Comme l'indique l'introduction de la *Vie économique de la Pologne*, il convient de remarquer qu'en dehors de ces grandes catégories faciles à déterminer, il existe encore toute une échelle de qualités intermédiaires; mais nous avons tenu à énumérer ce qu'on peut qualifier de sols types pour montrer l'importance du fonds agricole polonais et sa grande valeur.

Les considérations sur les sols polonais peuvent se résumer comme suit : si nous divisons les territoires de l'ancienne Pologne, entre les Carpathes et la Baltique, de l'est à l'ouest, en trois bandes transversales : dans la première au nord, que nous pouvons appeler bande lacustre (Poméranie-Prusse, Mazourie, Samogitie, Lithuanie) on trouve des sols bieliceux blanchâtres, des terres noires et des alluvions (*mady*) dans les vallées. Dans la bande médiane, comprenant la région marécageuse de Pinsk, on trouve : au nord-ouest des terres sableuses et des terres noires, au sud des « *redniza* » ou terres calcaires, dont la plupart sont des terres à froment de premier ordre. La troisième bande est presque tout entière composée de « *czarnoziem* » sol le plus riche en humus doux, de qualité parfaite pour l'utilisation agricole, et qui jouit d'une réputation de fertilité bien justifiée.

Dans la partie orientale moyenne de l'ancienne Pologne, d'immenses régions des marais de Pinsk sont encore complètement inutilisables pour la culture; mais, de même que les marais mazuriques-lithuaniens, l'assèchement fera qu'ils se transformeront, dans un avenir plus ou moins lointain, en terres noires; il ne faut pas se dissimuler que cet avenir reste encore fort éloigné, bien que des travaux d'assèchement puissent rapprocher le moment de leur mise en culture.

Les adversaires de la Pologne ont insisté, dans leurs études hostiles, sur le fait que le bilan commercial de l'ancien royaume était *passif* pour le blé, la farine et certains articles alimentaires, pour la plupart des matières premières, et qu'il n'était *actif* que pour le sucre, l'alcool, les tissus, les articles manufacturés en fer, les cuirs, la chaussure, la mercerie et divers autres produits de l'industrie de la confection. C'est exact; mais, en ce qui concerne les grains et farines, il faut tenir compte des conditions exceptionnellement défavorables qui entravaient l'essor du commerce polonais tant de la part de la Russie que de celle de l'Allemagne et de l'Autriche.

Les tarifs des transports et la politique douanière permettaient d'introduire, dans des conditions de protection efficace, les blés et les farines russes et allemandes en Pologne. Pour ne parler que de l'ancien royaume, après 1870, le commerce des grains lui assurait encore un avantage pécuniaire considérable; la moyenne des exportations de 1870 à 1876 se tient aux environs de 56 millions de francs par an. Mais l'exportation ne cessa de diminuer et, alors que les importations vers 1874-1876 se limitaient à 7.950.000 francs par an, elles s'élevaient progressivement jusqu'à atteindre 50.350.000 francs en 1894-1897. Pour ce dernier exercice, la balance du commerce des céréales restait en déficit de presque 37.500.000 francs. Tel fut le résultat d'une politique douanière dirigée contre la Pologne.

La situation était différente dans la partie allemande de la Pologne. Après une période difficile causée par l'offre, à des prix très bas, des blés et des seigles américains et russes, la protection douanière allemande et la hausse des céréales étrangères rendirent une durable prospérité à l'agriculture, qui avait remarquablement perfectionné ses procédés. Le seigle et le froment importés en Allemagne payaient, de 1904 à 1906, à la douane, 3 marks 50 par 100 kilos; ce droit fut, à partir de 1906, porté à 5 marks pour le seigle et à 5 marks 50 pour le froment.

Toutes les provinces polonaises de la Prusse (la Silésie exceptée) ont un caractère agricole prononcé; sur 1.000 travailleurs, on compte 634 agriculteurs en Posnanie, 612 en Prusse Orientale, 576 en Prusse Occidentale et 408 en Silésie.

La *lutte pour la terre* des Polonais de la Prusse constitue un chapitre émouvant de l'admirable défense de la nation polonaise contre la germanisation méthodique et brutale organisée par Bismarck. Jusqu'en 1915, la Commission allemande de colonisation des terres polonaises avait acquis, pour 585.037.056 francs, 453.537 hectares, c'est-à-dire avait payé, en moyenne, l'hectare 1.290^f 30. La hausse du prix du sol de 1886 à 1913 dépassa 220 %, et chaque colon allemand avait coûté à l'État prussien une quinzaine de mille francs. Au début, la Commission put acheter presque exclusivement des terres polonaises; les propriétaires, las des tracasseries, émigraient volontiers. A la fin de 1890, elle avait acquis 48.663 hectares dont 90 % de propriétaires polonais; de 1891 à 1894, elle acheta 31.620 hectares dont 80 % de biens polonais; mais ensuite, elle ne peut plus guère acheter que par ventes forcées ou par personnes interposées; un système de défense collective de la propriété nationale étant organisé, avec l'appui de coopératives et de banques, et les vendeurs étant dénoncés

comme traitrés à la cause nationale et publiquement stigmatisés dans un livre noir.

La Prusse porta un coup sensible à cette défense des Polonais dans leur lutte pour la terre par une loi de 1904 dite d'établissement. L'article 13 de cette loi stipule que tout Polonais, pour obtenir l'autorisation de construire une habitation, devait fournir un certificat du président de régence attestant que cette habitation n'est pas contraire aux buts de la loi sur la protection de la colonisation allemande contre les visées polonaises.

Nombre d'autres mesures empêchaient l'achat de biens allemands par des Polonais; par exemple les prêts de banques foncières allemandes leur donnaient un droit de préemption en cas de vente; l'institution de fidéicommiss fut encore un moyen d'empêcher les terres allemandes d'être rachetées par des Polonais. En Haute-Silésie, les fidéicommiss ont immobilisé des fonds énormes, 50,9 % de leur superficie totale est embrassé par des domaines de plus de 10.000 hectares chacun. On peut juger de la liberté que les Polonais vivant sur ces immenses propriétés ont pu conserver dans le vote plébiscitaire.

Pour apprécier les résultats de la résistance polonaise dans la lutte pour la terre, notons que l'annuaire statistique de l'État prussien pour 1914 constate (p. 106 et 107, tableau XVI) que, de 1896 à 1912 inclusivement, les Allemands ont perdu et les Polonais ont récupéré 47.154 hectares en Prusse Occidentale et 52.534 hectares en Posnanie, soit respectivement 1,85 et 1,81 % de la superficie de chaque province, en dépit de la législation que nous venons d'indiquer.

Une des conséquences indirectes de cette lutte pour la terre a été de développer, de la façon la plus remarquable, les procédés de culture et l'utilisation des engrais dans les parties allemandes de l'ancienne Pologne. On peut être assuré que les cultivateurs polonais qui ont acquis cette précieuse expérience serviront à former, dans l'ancien royaume et dans les autres parties de la Pologne où les progrès agricoles sont moins avancés, les paysans à ces méthodes perfectionnées et qu'il en résultera un bien appréciable pour l'ensemble de l'agriculture de la République Polonaise.

LE PROBLÈME DU PARTAGE DES TERRES. — Ce problème mérite attention; c'est l'un de ceux qui susciteront le plus de difficultés dans l'organisation de la Pologne. Il ne faut cependant pas exagérer ces difficultés, très réelles, mais qui ne nous paraissent nullement insurmontables puisqu'on les a résolues dans deux pays voisins : la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie.

L'application de la loi qui a décidé l'attribution des terres aux paysans polonais a déjà soulevé et continuera à poser des problèmes délicats, d'ordre social, économique et financier; dans la plupart des cas, les vues nettement opposées des paysans et des propriétaires actuels, les divergences d'opinion des diverses classes susciteront d'ardentes controverses. Il n'y a pas à se dissimuler ces difficultés.

Mais, pour l'étude et la solution de ces questions, la Pologne pourra utilement s'inspirer des méthodes par lesquelles la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie appliquent paisiblement cette même réforme. Toutefois, nous convenons

volontiers que le gouvernement de la Pologne ne pourra calquer les mesures adoptées par ses deux voisines parce que, dans bien des cas, les conditions de la transformation à réaliser ne sont pas comparables dans les trois pays. Il faudra s'en inspirer en les adaptant.

Il sera assez aisé de trouver en Pologne, comme on l'a fait à côté d'elle, de suffisantes étendues de terres cultivables en morcelant les grands domaines de l'État, de collectivités, ou les immenses étendues possédées par de très grands propriétaires; mais il importera que ces morcellements ne diminuent pas la production, ne nuisent pas à la mise en valeur de la terre, qui devra tout d'abord assurer la consommation nationale et, aussi rapidement que possible, fournir ensuite un moyen d'échange pour procurer à la Pologne les matières premières, les objets et les capitaux dont elle a un si grand besoin.

Il sera donc nécessaire que le cultivateur polonais, devenu propriétaire, ne se borne pas à labourer et à ensemercer seulement ce qui est nécessaire à sa propre consommation familiale; il faut l'inciter — et même, si cela est nécessaire, le contraindre — à mettre en valeur, dans des délais déterminés, la totalité du bien qui lui a été attribué. Et, pour qu'il ne se décourage pas, il faudra l'aider efficacement à s'installer, lui, sa famille et son cheptel, et à se procurer instruments aratoires, semences et engrais.

Une règle unique et inflexible limitant l'étendue de la grande propriété ne semble ni nécessaire ni possible à appliquer équitablement. Comme en Roumanie, il nous paraît naturel et pratique de s'inspirer de la densité de la population et des autres conditions locales pour fixer cette limitation. L'intérêt général peut être de maintenir de grands domaines dans certaines régions, là où la densité est moindre, où les propriétaires n'agissent pas en absentéistes et assurent une exploitation normale de leurs patrimoines. C'est dans cet esprit que la réforme agraire roumaine a admis une limite de 100 hectares seulement en Bessarabie, mais a porté l'étendue des propriétés rurales à 500 hectares en Bukovine et en Transylvanie. On pourrait s'inspirer de ces exemples dans les provinces orientales et méridionales de la Pologne.

Suivant la densité de la population, les paysans roumains reçoivent en propriété des lots variant de 5 à 20 hectares, dont ils versent le prix en vingt annuités. Ce prix est fixé soit par des évaluations basées sur la valeur agricole du sol attribué, soit sur le prix du fermage local multiplié par vingt.

Les propriétaires, expropriés pour réaliser la réforme agraire, sont payés par l'État roumain en obligations par lui garanties, portant intérêts, et amortissables en vingt ans. Le paysan ne rembourse à l'État que le capital; les intérêts restent à la charge du budget. On peut espérer que le fardeau du Trésor polonais ne serait pas par trop pesant et qu'un taux modéré des intérêts serait volontiers agréé par les propriétaires actuels, si les évaluations des expropriations ne les déçoivent pas sensiblement.

La Pologne trouvera dans la double expérience que poursuivent, dans des conditions remarquables d'ordre et de tranquillité, la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie, un guide précieux; la réforme agraire sera pour elle sans doute plus difficile à réaliser, mais il ne nous semble nullement, comme nous l'avons entendu déclarer par plusieurs Polonais et jusque dans les milieux officiels,

que le partage des terres soit impossible à accomplir et que la loi qui l'a ordonné soit inapplicable. On ne peut revenir sur des lois de cette nature !

Le président de l'Office foncier de Prague a déclaré, le mois dernier, qu'il était très satisfait du rachat de quatre grands domaines déjà réalisé. Les résultats sont encourageants pour la poursuite des opérations d'expropriation et de partage en Tchéco-Slovaquie.

La surface totale des propriétés expropriées est de 5 millions d'hectares, dont 1.113.000 en terres labourées, 3.100.000 en forêts, 261.000 en prairies et 264.000 en jardins, 381.000 en pâturages. Le nombre des propriétaires est de 570 en Bohême, 240 en Moravie, 60 en Silésie, 1.029 en Slovaquie, 174 en Carpatho-Ruthénie. La superficie laissée à ces propriétaires est de 250 hectares par personne. On dispose encore au profit de la réforme foncière de 1.076.000 hectares de sol agricole et de 3.507.000 hectares de sol encore non cultivable.

Sans doute, il faudra faire, dans d'assez courts délais, l'éducation et l'instruction du paysan polonais, routinier et parfois ennemi d'une activité occidentale. Mais l'effort à fournir n'est certainement pas au-dessus des forces ni de l'énergie patriotique de l'ensemble de la nation. Il peut, d'ailleurs, être singulièrement facilité par l'action d'institutions de crédit foncier, de prêts agricoles et de syndicats ruraux pour l'achat en commun d'instruments aratoires, de semences, d'engrais et de cheptel, et de coopératives pour la vente des produits agricoles. Si l'on parvient à aider les nouveaux propriétaires à élever les bâtiments de leurs fermes, à se procurer, en payant à terme, les outils dont ils auront besoin, les engrais, les semences et le cheptel; si les coopératives et les syndicats écoulent, dans d'assez bonnes conditions, leurs récoltes, la réforme non seulement se réalisera paisiblement, mais aura pour conséquence presque immédiate un essor de la production et une rapide extension des exploitations, assurant à la Pologne une fructueuse exportation de denrées agricoles. Le temps aplanira bien des difficultés dont on s'effraie à présent.

Les terres arables de la Pologne sont évaluées à 21 millions d'hectares; c'est-à-dire à 43 % de sa superficie. La production de ces terres était, avant la guerre, de 71 millions de quintaux de seigle, de 22 millions de quintaux de blé, de 36 millions de quintaux d'avoine et de 19 millions de quintaux d'orge. Les pommes de terre étaient produites annuellement pour 310 millions de quintaux et les betteraves à sucre pour 57 millions de quintaux métriques. Ces quantités peuvent être rapidement accrues.

Le cheptel polonais était de 9 millions de bovins, 4 millions de chevaux, 4 millions de moutons et de chèvres et 7 millions de porcs.

L'étendue des forêts, dont une partie considérable (les deux tiers), contient des bois de haute futaie, est d'environ 11 millions d'hectares. Dantzig peut devenir un grand port exportateur de produits forestiers.

On voit, par ce résumé, que les possibilités agricoles de la Pologne sont considérables et appelées à un avenir magnifique pour peu que la paix permette de les réorganiser et de les développer.

IV. — LES AUTRES RICHESSES NATURELLES. — Parmi les ressources naturelles de la Pologne se place en premier lieu *la houille*.

Le bassin polonais constitue une réserve de charbon exploitable sensiblement

égale à celle de toutes les mines de la Grande-Bretagne : 100 milliards de tonnes dans la région silésienne-polonaise contre 106 milliards dans le Royaume-Uni; ce fait explique bien des choses, surtout si l'on considère que la Pologne prussienne contient à elle seule 53 % des gisements, la Pologne autrichienne 39 %, et la Pologne russe seulement 8 %.

Si l'on totalise la production annuelle du charbon polonais avant la guerre, on arrive à environ 60 millions de tonnes, ce qui la situe immédiatement après la production de l'Allemagne, au quatrième rang de l'extraction houillère du monde.

Les charbons du bassin silésien-polonais sont d'excellente qualité, ils se transforment facilement en coke; seuls, les charbons des régions de Cracovie et de Dombrowa, dans l'ancien royaume, se transforment difficilement en coke.

C'est cette question du charbon qui est au fond des difficultés du partage de la Haute-Silésie.

Il s'agit pour l'Allemagne du maintien de son ancien monopole industriel, édifié sur le charbon, et qui lui rendrait vite, grâce aux réelles qualités de ses chefs d'industrie et de ses ouvriers, une suprématie économique dans l'Europe Centrale avec, comme conséquence inévitable, une action politique déterminante lui laissant les mains libres pour « coloniser » la Russie. Pour reconstruire l'édifice que sa défaite a fait écrouler, il lui faut à tout prix cette Haute-Silésie, arsenal militaire et économique.

Dans une substantielle étude de M. A. Pécsai, publiée dans son numéro de février dernier — avant les plébiscites — par *L'Économie nouvelle*, organe de la Fédération des Industriels et Commerçants français, la portée de ce problème a été clairement exposée, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire les conclusions de cette étude : ... « La Tchéco-Slovaquie, bien pourvue par les houillères de Bohême, en possession de la Silésie autrichienne, deviendrait exportateur de charbon pour les pays danubiens. Vu sa faible étendue, elle ne constituerait aucun danger politique pour ses voisins. Pour elle, le résultat du plébiscite est une simple question d'un surplus de bien-être.

« La Pologne, intéressée dans les deux plébiscites, voit ses desseins futurs remis entre les mains des votants. En possession des deux Silésies, elle rivaliserait avec l'Allemagne et l'Angleterre en richesse minière, en production industrielle et dans la domination du marché mondial, ou du moins européen.

« Avec ses 25 millions d'habitants, avec ses richesses multiples, elle pourrait hériter d'une partie notable de la suprématie allemande en Europe Centrale.

« Si elle n'obtient que la Silésie prussienne, la différence ne serait pas sensible à l'intérieur; mais, faute d'exclusivité, elle ne pourrait pas exercer la même hégémonie à l'extérieur. Si elle y échoue mais réussit dans la section autrichienne, elle sera encore plus riche en charbon que la France avec la Sarre, ce qui ne lui permettra pourtant pas l'exportation, tout en lui assurant une production industrielle indépendante des livraisons de l'étranger. Un vote défavorable dans les deux territoires abandonnerait toute son industrie à la merci de ses voisins allemands ou tchéco-slovaques, puisqu'elle ne possède que quelques lambeaux des gisements silésiens qui se prolongent sous son sol, et, après sa séparation de la Russie, elle ne peut plus compter sur la production du bassin du Donetz.

« Tout compte fait, le plébiscite qui va avoir lieu n'est donc plus une question locale comme dans le cas du Schlesvig et de la Prusse Orientale. Les quelques dizaines de milliers de bourgeois allemands et les centaines de milliers d'ouvriers slaves de l'Ouest vont décider non pas de leur propre sort, mais des intérêts vitaux de deux cents millions d'hommes. »

Quand on discute sur la Haute-Silésie, on doit se souvenir que le plébiscite n'a été décidé qu'après la rédaction primitive du traité de paix, rédaction attribuant cette province entière à la Pologne. On avait d'abord accepté les droits historiques des Polonais, et le plébiscite a été admis à la suite des réclamations des Allemands. Ses résultats sont artificiels parce qu'on a permis de voter non seulement à tous les Allemands originaires de Silésie, mais encore à tous ceux s'en disant originaires; dans les trains organisés par les comités pangermanistes, des cartes de vote en blanc étaient ouvertement distribuées. Dans les villes en pays restés absolument polonais, à Kattowitz par exemple, les majorités allemandes résultent des votes des fonctionnaires et employés allemands immigrés et des suffrages de leurs femmes et de leurs enfants majeurs. Rien qu'au chemin de fer étaient employés dans cette ville 6.000 Allemands (1).

L'argument que, sans la Haute-Silésie, l'Allemagne ne peut vivre économiquement, est réfuté par les indéniables constatations des statistiques officielles allemandes, dont voici quelques-unes :

Pour les combustibles, l'Allemagne n'a tiré, en 1913 (en houille, lignite, coke et briquettes), que 9 % de sa consommation de la Haute-Silésie: les anciens territoires polonais en ont tiré 40 % de leur consommation. A ce point de vue, les besoins économiques polonais étaient donc déjà quatre fois et demie supérieurs à ceux des Allemands.

Cette même année, la production totale du coke, par les cokeries et les usines à gaz de toute l'Allemagne, a atteint 37.650.000 tonnes, la part de la Haute-Silésie dans ce total n'étant sans le coke de gaz que de 2.200.000 tonnes. Quelle influence l'absence de ces 6 % peut-elle avoir sur l'industrie allemande?

Quant à la fonte, la part de la Haute-Silésie dans la production allemande n'a cessé de décliner : 14,8 % en 1871, 10,3 en 1891, 6,2 en 1911 et au-dessous de 6 % en 1912 (Voir *Handbuch des Oberschlesischen Industrie bezirks*, édit. Breslau, 1913).

Dans le numéro du mois de mai de la revue *Chimie et Industrie* des démonstrations du même ordre sont établies pour l'acide sulfurique, les engrais phosphatés et la sidérurgie. Ces réfutations détruisent la thèse allemande.

Et la Haute-Silésie peut fournir à l'agriculture polonaise tous les engrais azotés dont elle a besoin sans nuire aux demandes légitimes des cultivateurs allemands. Les bassins houillers de Cracovie et de Dombrowa ne produisent pas de charbon à coke ou à gaz, donc presque aucun sous-produit azoté. En Haute-Silésie, les composés de l'azote produits en 1917 ont été de 63.000 tonnes (33.000 sulfate ordinaire et 30.000 cyanamide calcique). En Allemagne cette production a été de 1.600.000 tonnes (700.000 sulfate ordinaire, 500.000 sul-

(1) D'après l'atlas d'Andrees édité en 1914 à Leipzig et qui fait autorité en Allemagne, la région de Gleiwitz contenait, suivant le recensement de 1905, plus de 75 % de Polonais.

fate d'ammoniaque de synthèse et 400.000 cyanamide). La fourniture d'azote aux Polonais par la Haute-Silésie ne peut donc préjudicier à l'agriculture allemande et la Pologne est d'autant mieux fondée à la demander que, lors de leur occupation, les Allemands ont totalement détruit l'unique fabrique polonaise de cyanamide à Smukala.

En dehors du charbon, les autres ressources minérales de la Pologne sont aussi très importantes. Les réserves des gisements de *minerai de fer* ne sont pas aussi bien connues que celles du charbon; on les évalue approximativement à 500 millions de tonnes et la légation de Pologne à Paris estime que la production annuelle peut s'élever, en moyenne, à 500.000 tonnes.

Les autorités polonaises déclarent que la Pologne possède les plus riches gisements de *zinc* et de *plomb* de l'Europe et estiment la production du minerai de ces deux métaux à environ 700.000 tonnes par an pour le minerai de zinc et à 60.000 tonnes pour le minerai de plomb.

Dans les frontières envisagées, la Pologne possède, en Galicie et en Posnanie, de riches gisements de *sel gemme*. La production en Galicie seulement atteignait 165.000 tonnes en 1913, et l'on pense que les mines n'étant plus exploitées avec l'indolence du fisc autrichien, peuvent accroître très sensiblement leur extraction. La production annuelle sur les territoires polonais se chiffrait en 1906-1910 à environ 240.000 tonnes par an.

Des gisements de *potasse*, abondants et de bonne qualité, ont été reconnus en Galicie Orientale, à Kalisz. Leur exploitation ne s'est pas développée par suite de l'opposition du Gouvernement autrichien et de l'influence du syndicat allemand s'efforçant de préserver son monopole; mais ces mines peuvent prendre une très réelle importance et leurs produits pourront sinon être exportés, tout au moins largement contribuer aux progrès de l'agriculture polonaise. En 1910, la production de la kainite a été de 15.000 tonnes.

Mentionnons encore au nombre des richesses minérales polonaises le *cuivre* et le *soufre* dans l'ancien royaume et des *phosphorites* dans plusieurs localités de Podolie.

Le seul gisement exploitable de cire minérale ou d'ozocérite de l'Europe se trouve en Galicie, à Boryslaw; ceux de la houillère d'Urpeth, près de Newcastle, ou de Slanik, en Moldavie, ne peuvent lui être comparés.

Il y a en outre, de capitale importance, le *pétrole de la Galicie*.

La production a atteint 1.187.000 tonnes en 1912 et aurait dépassé 1.200.000 tonnes en 1913; elle avait été de 2.076.000 tonnes en 1909, se plaçant alors aux premiers rangs des productions de pétrole de l'univers.

Comme qualité, cette huile minérale de Galicie occupe une situation intermédiaire entre les pétroles de Pensylvanie et les naphthes du Caucase.

L'État polonais possède à Drohobycz une magnifique raffinerie de pétrole qui peut devenir, pour le Trésor, une source intéressante de revenus et dont les produits peuvent servir de gages à des opérations financières à long terme.

L'avenir de l'industrie du pétrole, basée sur la production locale, est certainement très brillant; en dehors des exploitations actuelles, il y a, au pied des Carpathes, des centaines de localités où la présence du précieux hydrocarbure a été signalée, et des sondages méthodiques feront établir, sans doute, de nouveaux et considérables champs d'exploitation.

Enfin, en 1920, l'État polonais a installé des canalisations pour capter et utiliser le *gaz naturel* qui s'échappe des régions pétrolifères.

Pour en terminer avec l'énumération des ressources naturelles de la Pologne, mentionnons encore la *houille blanche*.

Les affluents de la Vistule, du Dniester et du Prut peuvent fournir 500.000 HP, dont les trois cinquièmes situés dans le bassin de la Vistule; les forces hydrauliques de la Galicie sont évaluées de 800 à 850.000 HP. On se rend compte de l'essor que de telles disponibilités peuvent donner, dans ces régions où abondent les richesses minérales, à l'industrie électro-chimique et métallurgique, et des facilités qu'elles apporteront à l'exploitation électrique des lignes de chemins de fer.

On peut aussi considérer les avantages économiques du *réseau fluvial* des bassins de la Vistule, du Dniepr, du Niemen et de l'Oder pour la navigation intérieure.

C'est, aux points de vue industriel et commercial, une véritable richesse naturelle assurant, dans des conditions peu onéreuses, le transport des matières premières, des denrées alimentaires et des produits pondéreux, facilitant le transit des marchandises étrangères et mettant à même les Polonais, sans attendre l'amélioration de leurs chemins de fer, de devenir les intermédiaires naturels entre les régions orientales et occidentales de l'Europe, d'une part, et, d'autre part, entre la mer Baltique et la Mer Noire. Leur expérience du caractère slave et des marchés russes les mettra en excellente situation pour remplir ce rôle fructueux et utile d'intermédiaires.

Au point de vue du régime des eaux, sont enfin à considérer les nombreuses *sources d'eaux minérales* dont quelques-unes, renommées, sont déjà en exploitation et peuvent être comprises parmi les richesses naturelles.

V. — L'INDUSTRIE. — Si l'avenir agricole de la Pologne peut inspirer confiance, sa future activité industrielle semble aussi pleine de promesses.

La puissance de production industrielle de la Pologne russe, telle qu'elle s'est manifestée avant la guerre et malgré les difficultés que l'industrie et le commerce éprouvaient du régime douanier défavorable et de la pénurie des moyens de transport, se chiffrait au total annuellement à environ 2 milliards 457 millions de francs sans compter la production des sucreries ni des distilleries. Voici quelques-uns des éléments de cette production :

Industries d'alimentation. — En 1910, 1911 et 1912, la valeur de la production moyenne annuelle de la farine a été de 45 millions de francs; celle de la grosse mouture (grau, etc.), de 2.730.000 francs; celle du son, de 14.500.000 francs. la confiserie, 8.280.000 francs; le malt, 5.920.000 de francs, etc... L'ensemble des produits des industries alimentaires atteignait 92.731.000 francs.

Produits céramiques et minéraux. — Pour la même période triennale, l'ensemble se chiffre en moyenne annuelle à 54.124.000 francs dont 14.200.000 pour la verrerie, 15 100.000 pour la briqueterie et 13.150.000 pour la chaux, le plâtre et le ciment.

Produits animaux. — Leur valeur annuelle moyenne pour ces trois mêmes

années, 1910 à 1912, est de 68,750.000 francs; dans ce total, les peaux figurent pour 51.800.000 francs et les chaussures pour 7.980.000 francs.

Industries du bois. — Leur valeur moyenne annuelle est de 40.290.000 francs; dans ce chiffre, les matériaux en bois scié entrent pour 18.390.000 francs et les meubles pour 17.300.000 francs.

Métallurgie. — La valeur de la production moyenne annuelle a été de 426.388.000 francs.

Textiles. — La valeur de production des industries textiles et de la confection a été en moyenne de 1 milliard 655.130.000 francs.

Papeterie et industries des arts graphiques. — Leur production annuelle ressort en moyenne, pour ces trois années, à 43.917.000 francs.

Industries chimiques. — La valeur moyenne annuelle de leur production se chiffre à 76.950.000 francs dont 7.200.000 francs pour les acides azotique, chlorhydrique et sulfurique, a 5.370.000 francs pour les superphosphates, 7.700.000 francs pour les matières colorantes organiques, 3.970.000 francs pour les couleurs et oxydes métalliques; 6.250.000 francs pour les extraits destinés à la tannerie et 4.360.000 francs pour les produits pharmaceutiques, etc.

Ces chiffres sont tirés d'un important tableau statistique de la production industrielle du royaume de Pologne de 1910 à 1912, basé sur les données officielles du ministère du Commerce et de l'Industrie, réunies par les fonctionnaires de l'ex-royaume (p. 463 à 474 du volume *Vie économique de la Pologne*).

Le tableau suivant, dresse par M. F. Dolézal, conseiller commercial de la légation de Pologne à Paris, donne, pour l'année 1910, avec une estimation de la valeur en francs de la production dans les trois parties, alors séparées de la Pologne, le nombre des établissements et celui des ouvriers y travaillant. Il complète les données précédentes :

POLOGNE DU CONGRÈS (*Partie ci-devant russe*)

	Valeur (en francs)	Ouvriers	Etablissements
Industrie textile	904.400.000	150.305	1.166
— alimentaire	409.900.000	42.458	3.032
— des métaux.	292.300.000	62.027	1.510
Mines et hauts fourneaux.	159.500.000	45.697	479
Confections	126.900.000	25.438	1.918
Industrie minérale et céramique	80.600.000	23.075	520
Industrie chimique.	79.000.000	9.153	264
Produits animaux	77.900.000	7.034	284
Papier et polygraphie.	68.100.000	15.402	672
Bois	61.500.000	17.259	879
Divers	19.100.000	3.074	229
Totaux	2.279.200.000	400.922	10.953

GALICIE (*Partie ci-devant autrichienne*)

Industrie alimentaire	314.122.200	20.774	1.501
Mines.	66.150.000	16.501	372
Industrie chimique	52.838.400	5.075	127
— du bois	52.710.000	12.469	284
— céramique	41.044.000	21.797	1.455
— textile	33.075.000	5.300	56
— simple des métaux.	17.850.000	7.142	98
— des machines et outils	15.750.000	4.087	52
— du papier	14.430.150	3.380	53
— graphique	8.662.500	2.225	87
— des cuirs et peaux.	8.494.500	1.047	66
Usines métallurgiques.	5.406.450	1.224	2
Énergie électrique.	3.486.000	393	28
Confections	3.312.750	789	27
Celluloid et caoutchouc.	57.750	124	3
Fabriques de toile et linge		129	3
Établissements mixtes		3.513	149
Totaux	637.389.400	105.969	4.363

POSNANIE, PRUSSE OCCIDENTALE, HAUTE-SILÉSIE (*Par tie ci-devant prussienne*)

INDUSTRIES	TROIS PROVINCES POLONAISES EN PRUSSE	POSNANIE		PRUSSE OCCIDENTALE		HAUTE-SILÉSIE
	Ouvriers	Ouvriers	Établissements	Ouvriers	Établissements	Ouvriers
Mines et hauts fourneaux.	151.079	1.381	80	1.188	62	151.510
Industrie des métaux	88.101	19.862	6.094	28.664	4.888	39.575
Industrie alimentaire	84.810	30.690	8.380	26.287	5.736	27.883
Industrie du vêtement	72.362	25.727	11.933	20.752	12.568	27.883
Industrie minière.	15.439	15.317	956	10.812	765	19.284
Industrie du bois.	41.551	11.961	3.630	15.397	3.454	14.196
Industrie textile	12.276	809	396	1.032	279	10.435
Industrie du papier et polygraph.	11.872	3.020	145	3.272	371	5.580
Industrie chimique.	8.486	2.270	307	2.191	290	3.725
Industrie des produits animaux	6.030	2.171	903	1.610	770	2.249
TOTAUX.	528.009	116.234	36.130	111.155	29.093	300.320

Si l'on veut avoir une idée des chances d'expansion de l'industrie, on peut retenir que, de 1902 à 1910, en dehors de la houille et de la fonte, les augmentations des productions dans les industries polonaises ci-après nommées ont été les suivantes : industries textiles, 65%; industries alimentaires, y compris distilleries et sucreries, 100%; industries du papier, 230%; industries chimiques, 100%; industries du bois, 250%; pour cette dernière, le nombre des ouvriers occupés s'est accru, dans ces neuf années de 1902 à 1910, de 200%.

Malgré la période troublée que traverse la Pologne et les difficultés inhérentes à son organisation, des efforts, qu'il est juste de marquer à l'actif des Polonais, ont été réalisés dans le domaine industriel dès l'année dernière, comme dans la production agricole et l'extraction minière.

La superficieensemencée en seigle, blé, avoine et orge, qui n'était en Pologne que de 7.400.000 hectares encore en 1919, représentait 8.275.000 hectares en 1920, c'est-à-dire avait augmenté de 11%.

L'extraction du charbon dans les bassins houillers de Dombrowa et de Cracovie, qui, en 1918, ne dépassait pas 68,5% de la production d'avant-guerre, atteignait, au cours du second semestre de 1920, 75,31% de cette même production. La production de la fonte en 1920, bien que la métallurgie polonaise manquât de coke et de minerai de fer a été triple de celle de 1919.

VI. — LES POSSIBILITÉS FINANCIÈRES. — L'examen de cet aspect du problème économique polonais est rendu particulièrement difficile par la persistance d'un déplorable avilissement du change qui a obligé le Gouvernement polonais à s'endetter dans des proportions qui, à première vue, semblent phénoménales, mais qui, examinées attentivement, peuvent être ainsi résumées : Vers la fin de 1920, la dette de l'État polonais à l'extérieur ne dépassait pas 3 milliards 500 millions de francs. En y ajoutant la dette fixe intérieure de 7 milliards 500 millions de marks, la dette flottante de 60 milliards de marks et le déficit éventuel de l'année 1921, on atteint à un montant total de 350 milliards de marks qui paraît formidable. Mais tout cela, au cours déprécié du mark polonais, ne représente guère plus de 6 milliards de francs. Dans les conditions actuelles des nations que la guerre a le plus durement éprouvées, cela s'explique et ne paraît plus si exagéré.

Si l'on considère, d'une part, que les revenus réguliers que la Prusse, la Russie et l'Autriche percevaient sur le territoire composant la Pologne normale telle que nous l'avons définie n'étaient pas inférieurs à 2 milliards de francs et que, rien qu'en Pologne russe, toutes charges payées, le bénéfice du Trésor russe, c'est-à-dire la différence entre ses dépenses ordinaires et extraordinaires et ses recettes, s'est élevé, de 1901 à 1912, au total de 1.267.500.000 francs, on conçoit que la charge réelle des dettes pourra être supportée beaucoup plus aisément qu'on serait porté à le croire de prime abord, et l'on peut admettre que le crédit de la Pologne se rétablira sans trop longs délais. En comparant les charges qui pesaient, par tête d'habitant, en Pologne vers la fin de 1920 à celles des autres États, et en chiffrant, pour ne pas embrouiller l'examen, ces charges en dollars, on voit que la dette de la Pologne représentait 25 dollars par tête d'habitant, tandis qu'en France les charges représentaient 225 dollars et seulement 88 dollars en Allemagne. Les relations ont dû, proportionnellement, peu se modifier.

Les Polonais comprennent très bien les difficultés qui découlent de telles conditions financières; mais de même que, dans leur lutte contre les puissances financières et gouvernementales allemandes dans la Pologne prussienne, ils ont su résister efficacement à l'aide de leurs banques populaires ou sociétés coopératives de crédit et de leurs banques polonaises par actions, ils sont fermement décidés, une fois restaurés leurs moyens de production, à grouper leurs capitaux et à coopérer au rétablissement du crédit de l'État. Si l'on veut avoir une idée de la volonté d'épargne de l'ouvrier polonais, on peut noter qu'en 1914, il existait, en dépit des difficultés inouïes suscitées par l'Allemagne en Haute-Silésie, 17 sociétés polonaises de crédit populaire avec un capital modeste de 1.322.090 francs, et avec 1.807.116 francs de réserves.

On a estimé que la valeur des capitaux envoyés annuellement d'Amérique en Pologne par les émigrés polonais, et généralement transférés par la

Guaranty Trust Company, représentait plusieurs centaines de millions de francs.

* * *

La réalité des richesses naturelles, des ressources agricoles, minérales et industrielles de la Pologne me semble démontrée par les relevés statistiques. Les conditions d'existence qu'ils révèlent me paraissent justifier la confiance que peuvent avoir les hommes d'État et le public informé en son avenir économique et dans le rétablissement de ses finances.

Je sais que, pour prendre son essor, la Pologne a besoin, après sa résurrection, d'être généreusement aidée et je n'ignore pas que l'octroi des concours qui lui sont nécessaires, de la part des gouvernements ou des particuliers, est rendu difficile par l'effroyable dépréciation de sa devise, le mark polonais. Créé par les Allemands pendant leur occupation, il s'est effondré à cause de conditions défavorables issues de la guerre, mais aussi à la suite des attaques des Allemands et de leurs spéculations systématiques à la baisse.

Si complexes que soient les facteurs qui déterminent les changes, on peut tenir les taux actuels vis-à-vis de l'étalon de la livre sterling comme anormaux et fâcheusement influencés par cette spéculation.

Le mark allemand vaut (à fin mai 1921) 240,25 par livre sterling et le mark polonais 3.850 par livre sterling. Dans la première quinzaine de juin il fallait payer une livre sterling 5.000 marks polonais. Il est évident que si l'on admet que la devise allemande paie la livre douze fois la valeur du pair, il est tout à fait injuste que, avec les ressources de la Pologne, la devise polonaise doive payer la livre sterling deux cent trente-cinq et même deux cent cinquante fois le pair.

Il faudra, pour rendre à la monnaie polonaise sa valeur normale, peut-être adopter une autre unité; mais l'assainissement définitif de son change ne peut résulter de simples mesures législatives, d'expédients bancaires ingénieux. Il faudra des remèdes d'ordre général, de longue durée. C'est-à-dire, dans les questions politiques, une continuité de vues résultant de la stabilité gouvernementale et, dans les questions économiques, un effort soutenu de production. J'espère que bientôt la Pologne retrouvera ainsi ses résultats industriels et agricoles d'avant-guerre et ne tardera pas à disposer d'excédents pour son exportation. Cette nécessité est une garantie contre les aventures : la paix et l'union intérieures étant également indispensables à sa sécurité, à son organisation et à son expansion.

Comme on l'a constaté bien des fois et comme l'a énoncé M. Coignet, sénateur et président de la Chambre de Commerce de Lyon, au cours d'une récente discussion sur les changes, la dépréciation de la monnaie d'une nation par rapport aux autres devises constitue certainement, quand elle persiste, à la fois une prime à l'exportation et une barrière à l'importation. Or, avant de pouvoir exporter largement, la Pologne doit importer pour reconstituer ses moyens de production, pour subsister en attendant que ses travaux produisent les denrées et les marchandises à échanger à l'extérieur.

Il serait, pour le monde, et pour l'Europe surtout, généreux et habile de

favoriser la Pologne pour l'aider, en surmontant ces graves difficultés initiales, à hâter sa complète rénovation.

Comme le rappelait M. R.-G. Lévy en clôturant l'instructive discussion qui a suivi, à la Société d'Économie politique, la communication de M. J. Dé-camps sur la crise des changes, la monnaie est peu de chose à côté du labeur humain. Or, je crois qu'on doit faire confiance au labeur polonais.

J'aurai atteint le but que j'ai visé si j'ai réussi à vous convaincre que la légende d'une Pologne non viable parce que foncièrement misérable, légende que les pangermanistes ont voulu créer, est fausse et sans fondement. La nation martyre est bien vivante et possède déjà tous les éléments pour que le travail de sa population produise des richesses suffisantes à la garantie des avances qu'on pourra lui consentir.

Je crois qu'aidée la Pologne deviendra un des éléments essentiels de la prospérité économique de l'Europe, un facteur de l'équilibre des échanges et demeurera l'armature du système sorti du traité de Versailles pour sauvegarder la paix du monde, cette paix fragile et pourtant indispensable pour que les hommes de bonne volonté puissent guérir les blessures, encore douloureuses, faites à presque toutes les nations par l'agression inexpiable de 1914.

P.-S. — Depuis que cette étude est composée, on a annoncé la signature d'arrangements économiques entre la France et la Pologne, suite des conventions militaires antérieures.

Faisons des vœux pour que cet acte de solidarité incite d'autres nations à faire aussi confiance à la Pologne, en lui accordant leur concours économique et financier.

Gaston CADOUX.
